

Printemps / Été — 2021

SAINT LÉGER LA MONTAGNE **bulletin municipal**

Bel été à tous !



Horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	Fermé au public	8h30 12h00
Après-midi	13h30 17h00	Fermé au public	Fermé	13h30 17h00	13h30 17h00	Fermé

Permanence les matins de 10 h à 12 h

Sommaire

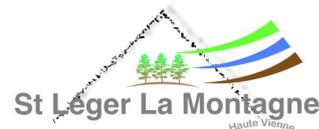
☛	Les numéros utiles	1
☛	Actualités.....	2
☛	Ecole buissonnière	7
☛	Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal.....	8
☛	Informations diverses.....	16
	◆ Association en Faveur des Retraités et Personnes Agées de Laurière	16
	◆ Carte Nationale d'Identité	17
	◆ Pass numériques	17
	◆ Service National.....	17
	◆ Maximum	18
☛	Le mot des associations	19
	◆ Comité des fêtes	19
	◆ TVC.....	20
	◆ Lou Amis	20
	◆ Judo	21
	◆ VTT Rando Club	22
	◆ Rodins des Bois	22
	◆ Club canin.....	23
	◆ Nature et Patrimoine	23
	◆ Team Monts Trail.....	24
	◆ ACCA.....	25
	◆ Gymnastique Volontaire.....	26
	◆ Réserve naturelle de la Tourbière des Dauges.....	27
☛	Programme festif	28
☛	Nouveaux arrivants & Etat civil	28
☛	Tarifs communaux.....	29



Les numéros utiles

En cas d'urgence

Mme Gisèle JOUANNETAUD, Maire ☎ 06 74 60 79 83
Mr Gérard BAYLE, 1^{er} Adjoint ☎ 06 13 08 33 81
Mme Mélody MAUX, 2^{ème} Adjoint ☎ 06 83 75 30 71
Mr Cyrille JOUANNETAUD, 3^{ème} Adjoint ☎ 06 88 91 12 98



commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr

Le secrétariat ☎ 05 55 39 80 83

www.saintlegerlamontagne.fr

POMPIERS.....	18
POLICE.....	17
APPEL URGENCE.....	112
ENFANCE MALTRAITEE.....	119

APPELS D'URGENCES

GENDARMERIE NATIONALE.....	05 55 56 60 16
COLLEGE DE ST SULPICE LAURIERE.....	05 55 71 47 54
ECOLE PRIMAIRE DE LA JONCHERE.....	05 55 39 83 41
ENEDIS (dépannage).....	09 72 67 50 87
TRESOR PUBLIC DE BESSINES.....	05 55 76 00 78
SPA Refuge Lucien BERDASE à Couzeix.....	05 55 48 06 75

NUMEROS UTILES

Maison du Département

6 bis, avenue de la Libération
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE
05 55 76 66 60



Permanences de l'assistante sociale : Mme BOURDIER Julie

Consultation de nourrissons : Médecin PMI: Docteur PEIFFER Michelle

Puéricultrice : Mme BARGY Marie-Hélène

- ☛ Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous à la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe

Permanence de la référente autonomie : Mme LAZZARINI Corinne

- ☛ Le 1^{er} mardi du mois de 14 h 00 à 17 h 00 à la Mairie de Laurière
- ☛ Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 à l'antenne sociale de la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe

Permanence téléphonique de la conseillère en économie sociale et familiale : Mme AUBARD Stéphanie

- ☛ Le mercredi de 8 h 30 à 10 h 30.

PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

A.C.C.A. Mme Mélody MAUX.....	06 83 75 30 71
COMITE DES FETES Mr Corentin JOUANNETAUD.....	07 50 23 06 70
LOU AMIS Mme Marcelle LYRAUD.....	05 55 39 83 34
G.V. Mme Aline JACQUEMARD.....	06 76 13 57 44
T.V.C. Mme Nicole PORTIER.....	05 55 71 32 77
CLUB CANIN Mr Géry MISSUD	06 11 14 56 77
V.T.T. Rando Club Mr Didier GAULLARD.....	06 80 34 27 63
TEAM MONTS TRAIL Mr Pascal BRUNEAU.....	06 79 32 50 87
Les Rodins des Bois Mr Jacques BONNAUD.....	06 29 13 21 52

Les Vœux du Maire

Habituellement nous ouvrons notre bulletin municipal printemps-été, par une petite illustration des vœux du maire. Malheureusement, ils n'ont pas eu lieu pour les raisons que vous connaissez tous (crise sanitaire). Grâce aux décisions difficiles mais nécessaires de restrictions, la situation semble s'améliorer. Aussi nous espérons fortement, pouvoir tenir la cérémonie des vœux du Maire l'an prochain.



Travaux en régie

Les travaux en régie, sont des travaux effectués par nos agents communaux, visant à améliorer le patrimoine de la commune. Nous les avons instaurés depuis 2019, et profitons du bulletin municipal, pour vous les présenter.

Réfection d'un aqueduc



Les agents ont réalisé des travaux de réfection de l'aqueduc à côté de l'éco point du Bourg et en ont profité pour y implanter un fleurissement.



Ecoulement des eaux au village des Combes

Les agents ont éclairci et agrandi le chemin rural public qui monte à Pétalus et de ce fait ont réalisé un aménagement pour l'écoulement des eaux pluviales.



Canalisation des eaux de pluie



Ils ont créé un caniveau pour canaliser les eaux de pluie du village de Lasgorceix, pour protéger le mur de soutien du chemin rural public.

Réfection d'un mur

Ils sont en train de rénover le mur du lavoir du Bourg avec une réfection des joints et ils ont repeint la balustrade.

Actualités

Cour de la salle polyvalente

Le parterre de la cour de la salle polyvalente a été supprimé permettant un aménagement du stationnement de cet espace, afin de faciliter l'accès à la rampe PMR (Personne à Mobilité Réduite) qui sera prochainement remise aux normes.



Salle polyvalente

Nous avons profité de cette période de fermeture des ERP (Etablissement Recevant du Public), pour refaire une beauté à notre salle polyvalente.

Les travaux de peinture ont été réalisés par Arnaud DEVEAUTOUR, peintre en bâtiment et le sol « re-vitrifié » par l'entreprise SOLS BOUTIC.



Local à vélos

Le local à vélos a été livré le 22 mars 2021. Il peut abriter jusqu'à 10 vélos et propose 4 bornes de rechargement, 2 à l'intérieur et 2 à l'extérieur.

Il est alimenté par ses panneaux photovoltaïques, situés sur le toit. Il est mis gratuitement à la disposition des usagers du vélo.



Défibrillateur



La Commune s'est équipée d'un défibrillateur mobile, avec tous ses accessoires (électrodes adultes et enfants). Il se trouve à côté de l'entrée principale de la salle polyvalente. Les agents communaux ainsi que les Conseillers Municipaux ont été formés à son utilisation.



Le distributeur automatique de pains



Nous nous félicitons de l'implantation du distributeur automatique, qui est en place depuis le 8 avril dernier.

Il est implanté dans le Bourg en face du lavoir. C'est la boulangerie de Saint Sulpice Laurière qui l'alimente (1 à 2 fois par jours) et vous propose des pains, baguettes et viennoiseries.

Travaux sur le réseau AEP

La commune a décidé d'abandonner la conduite entre le village des Monts et de l'Etang, car elle traversait une tourbière et affleurerait à la surface du terrain. Le tracé a été retenu sur le chemin rural de façon à ce qu'il reste sur le domaine public. Ces travaux sécurisent notre réseau AEP (Adduction d'Eau Potable) d'une part et d'autre part, permettent la réouverture de ce chemin rural public reliant les Monts et l'Etang.



Eco pâturage

La commune fait appel aux services de Sylvain MORVAN, habitant du village des Combes, spécialisé dans l'éco-pâturage, pour entretenir 2 chemins de façon écologique : celui qui va de Lasgorceix, à l'ancienne soufflerie et celui qui longe le ruisseau depuis la route départementale CD78 vers les Dauges.



Effacement des réseaux

Depuis plusieurs années, la commune sollicite le SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne), maître d'ouvrage dans le cadre des campagnes d'effacement des réseaux dans les villages. Pour cette année, c'est le village de Jeammeyrat qui a été retenu.

Les travaux vont s'étaler sur plusieurs mois, jusqu'à fin octobre. Tous ces travaux participent à l'embellissement du village, en supprimant tous les câbles aériens et faciliteront le raccordement futur à la fibre.

Nous faisons appel à votre patience et votre compréhension durant cette période.



Aménagement du village de Sauvagnac

Le projet d'aménagement du village de Sauvagnac, (pour y créer un parking à l'entrée sud et un embellissement de la place de l'église), est actuellement au stade de l'étude par l'architecte retenu par la commune. Une esquisse a été présentée à la commission travaux du Conseil Municipal.

Une réunion publique avec les habitants du village et les intéressés aura lieu très prochainement et nous prévoyons un démarrage des travaux pour l'automne.



Site internet

L'onglet dédié aux professionnels de la commune, du site internet, a évolué. Nous vous invitons à en prendre connaissance.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

La commune est désormais inscrite auprès de PANNEAUPOCKET. Il s'agit d'une application gratuite que vous pouvez télécharger sur votre smartphone. Sélectionnez Saint Léger la Montagne en favoris et vous serez informés instantanément par le biais d'une notification, des alertes et informations de la Mairie.

Renseignements auprès du secrétariat en cas de difficultés.

Actualités

La Communauté de Communes vous informe



Vous êtes propriétaire occupant
Vous êtes propriétaire bailleur
Vous êtes un copropriétaire
Vous êtes un syndic de copropriété
Vous êtes une TPE-PME...

Et vous souhaitez réaliser des travaux de rénovations énergétiques

FAIRE, c'est le service public qui vous guide gratuitement dans vos travaux de rénovation énergétique.

Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, contactez ou prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE qui vous accompagnera dans votre projet.

J'appelle un conseiller

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

Ou je vais sur le site :
faire.gouv.fr



ELAN S'ENGAGE AVEC LE PASSAGE EN REOMi

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES *incitative*



**Vous n'êtes pas encore inscrit
au service déchets ?**

Un agent ELAN passera vous voir dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Merci de lui réserver le meilleur accueil.



Delphine



Rémi



Jennifer



Samuel



Morgane



Sébastien

Vérifiez l'identité de l'agent, il possède une carte d'identification professionnelle signée du président de la CC ELAN.

Ce recensement est obligatoire et gratuit. Aucun de nos agents ne vous demandera un règlement ou vos coordonnées bancaires. Les informations recotées par nos agents pour les particuliers sont l'état civil, l'adresse, le contact, le nombre de personnes dans le foyer ainsi que votre statut dans le logement (propriétaire/locataire).

Infos & renseignements

SERVICE DÉCHETS :
tél. 05 44 21 44 23 du lundi au vendredi
de 10h à 12h30 - et de 13h30 à 18h

tarification.incitative@elan87.fr
www.elan87.fr





Avis de consultation du public Projet de Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)

Publié le 01 Juillet 2021

(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Conformément à la loi sur la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE a décidé le 15 novembre 2017 d'élaborer un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) afin d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs thématiques :

- Les consommations énergétiques
- La production d'énergies renouvelables
- Les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- La séquestration carbone
- La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

En 2019, le territoire a organisé une large concertation avec les acteurs du territoire de manière à travailler ensemble et de co-construire la stratégie et le programme d'action du PCAET. L'objectif était de répondre aux enjeux identifiés lors du diagnostic. Le projet de PCAET a été arrêté en conseil communautaire le 5 février 2020

L'ensemble des documents constituant le projet (diagnostic, stratégie, plan d'action, suivi) ainsi que le rapport sur les incidences environnementales ont été notifiés en mars 2020 à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), en février 2021 au Préfet de région et en mars 2020 au Président du Conseil régional. Leurs avis sont consultables sur le site internet de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE ainsi qu'au siège.

Conformément aux articles R122-17 du code de l'environnement, le PCAET est soumis à évaluation environnementale car il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du

16 juillet 2021 au 15 septembre 2021 inclus

Pour cela, des documents sont mis à disposition pour consultation, sur le site internet de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE à l'adresse suivante :

<https://www.elan87.fr/>,

Ces documents seront également consultables en format papier, sur la même période :

au siège de la Communauté de communes ELAN,

13 Rue Gay-Lussac 87240 AMBAZAC,

du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h,

Le public pourra faire part de ses observations

Par voie électronique, à l'adresse : pcaet@elan87.fr

Par voie postale, à l'adresse : 13 Rue Gay-Lussac 87240 AMBAZAC

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra être pris en considération. A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE.



CONSULTATION PUBLIQUE >> DONNEZ VOTRE AVIS !



ELAN87.FR

PCAET@ELAN87.FR

Ecole Buissonnière

La Première année de l'Ecole Buissonnière touche à sa fin !!!!

Après plusieurs mois d'arrêt suite à la crise sanitaire, l'école buissonnière a repris ses cours le 25 mai dernier. Ils se déroulent tous les mardis soirs jusqu'au 6 juillet où nous clôturerons l'année par un goûter.

Le 20 mars les enfants ont pu participer à l'opération "Haiecolier" et ont pu planter une haie aux abords du stade avec l'aide de leurs parents, des chasseurs de la commune, des conseillers municipaux et de Madame le Maire. Ce projet fut financé par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne. La Municipalité s'est chargée de trouver l'endroit pour la réalisation de ce projet. Lors des derniers cours nous avons abordé la fiche d'identité du renard et nous avons été découvrir des terriers de renards et voir la différence avec ceux de blaireaux. Nous avons étudié les saisons avec les fruits et les légumes du mois en cours. Nous travaillons toute l'année sur la reconnaissance des arbres et des végétaux.

L'ensemble des enfants de l'école buissonnière ont été heureux de participer à l'école buissonnière et espère que cette expérience continuera l'année prochaine.

En attendant, Mahé, Alixe, Blandine, Emeline, Eleanor, Elsa, Chloé, Léa, Luc, Lucien, Noë, Jolann, Manek, Florian, Bastien et Pierre vous souhaitent de Bonnes Vacances.



Lors du 1er semestre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni cinq fois, le 27 janvier, le 26 février, le 26 mars, le 9 avril, le 17 mai .

Les comptes rendus complets sont à la disposition de toute personne, à la mairie ou sur le site internet de la commune. Lors de ces séances, il a été débattu des points suivants:

NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 **COMMUNE DE SAINT LEGER LA MONTAGNE**

BUDGET PRINCIPAL

I – Cadre général du budget

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, c'est par cet acte, que l'ordonnateur (Le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Le budget 2020 a été voté le 6 juillet 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de la Région, ou encore de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le paiement des salaires aux agents communaux ; de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à améliorer le patrimoine de la collectivité et à préparer l'avenir.

II – La section de fonctionnement

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location des immeubles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent : 331 110.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 32% des dépenses réels de fonctionnement de la commune. Un des agents étant en arrêt de maladie de longue durée, son traitement nous est intégralement remboursé par notre assurance groupe.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent : 331 110.00 euros

La différence entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux (montant perçu en 2020 : 118 584 € / montant prévisionnel **2021 : 118 000 €**)

Les dotations versées par l'Etat (Dotation globale de fonctionnement ; dotation d'élu local ; dotation de solidarité rurale...)

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	90 150,00 €	Excédent brut reporté	0.00 €
Dépenses de personnel	125 000,00 €	Recettes des services	26 000,00 €
Atténuations de produits (FNGIR)	23 270,00 €	Atténuations de charges (frais de perso.)	15 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante ¹	68 600,00 €	Impôts et taxes	151 000,00 €
Charges financières	30,00 €	Dotations et participations	114 500,00 €
Dépenses exceptionnelles	900,00 €	Autres recettes de gestion courante	11 500,00 €
Autres dépenses	0,00 €	Recettes exceptionnelles	1 100,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Produits financiers	10.00 €
Total dépenses réelles	307 950,00 €	Total recettes réelles	319 110,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Autres recettes	0,00 €
Virement à la section d'investissement	23 160,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	12 000.00 €
Total général	331 110,00 €	Total général	331 110.00 €

¹ Indemnités du Maire et des Adjointes, participations aux organismes de regroupement et subventions versées.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

Concernant les ménages :

Taxe foncière sur le bâti : 28,79 %

Taxe foncière sur le non bâti: 70,00 % (baissée de 5%)

Concernant les entreprises :

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes ELAN.

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2021 s'élève à **104 574,00 €** (somme que la Commune prélève auprès des contribuables, soit 31,58 % des recettes de fonctionnement.)

Fiscalité directe locale (recette communale)	104 574	% par habitants (353)	296.24
Total des dépenses de la Commune	1 203 546	% par habitants (353)	3 409.47

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 114 500 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

La section d'investissement contribue à accroître le patrimoine communal (achat d'un bien immobilier, travaux sur un bâtiment communal, acquisition d'un véhicule...).

Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la composition du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relative à l'aménagement du village de Sauvagnac, l'acquisition du local vélos ...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	23 160,00 €
Remboursement d'emprunts	1 600,00 €	FCTVA	12 675,00 €
Immobilisations corporelles hors programmes	118 730,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	45 698,00 €
Immobilisations corporelles en cours	740 106,00 €	Subventions d'investissement	137 527,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	12 000,00 €	Emprunt	0,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0,00 €
		Solde d'exécution positif reporté	653 376,00 €
Total général	872 436,00 €	Total général	872 436,00 €

c) Les principaux projets de l'année 2021

- Valorisation et réaménagement du village de Sauvagnac
- Acquisition de terrains et de bâtiments
- Grosses réparations bâtiments
- Grosses réparations de la voirie communale
- Acquisition de matériels
- Boite à livres
- Enfouissement des réseaux (Jeammeyrat)

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat (DETR - DSIL) : 63 000,00 €
- du FEADER : :
- du Département : 49 600,00 €
- du Alvéol : 21 399,00 €

Etat de la dette

Dette de la commune au 1^{er} Janvier 2021 : **11 082,46 €**

Répartition par prêteurs

Caisse d'Epargne Auvergne Limousin : 6 000,00 €
2 711.00 €
2 311.46 €

BUDGET DE L'EAU

La Commune gère le réseau d'eau en régie directe. Ce service n'est pas assujéti à la T.V.A.

a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	8 070,00 €	Excédent brut reporté	0,00 €
Dépenses de personnel	3 800,00 €	Recettes des services	27 650,00 €
Autres dépenses de gestion courante	1 300,00 €	Autres recettes de gestion courante	50,00 €
Redevances agence de l'eau	2 940,00 €		
Dépenses financières	1 550,00 €	Recettes financières	0,00 €
Dépenses exceptionnelles	200,00 €	Recettes exceptionnelles	10,00 €
Total dépenses réelles	17 860,00 €	Total recettes réelles	27 710,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	17 664,00 €	Excédent brut reporté	26 687,00 €
Virement à la section d'investissement	22 199,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	3 326,00 €
Total général	57 723,00 €	Total général	57 723,00€

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Excédent brut reporté	108 026,00 €
Remboursement d'emprunts	2 850,00 €	FCTVA	2 985,00 €
Immobilisations corporelles en cours	124 400,00 €	Subventions d'investissement	62 886,00 €
Immobilisation corporelles	2 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	17 664,00 €
Total des dépenses réelles	210 434,00 €	Emprunt	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 326,00 €	Virement de la section de fonctionnement	22 199,00 €
Total général	213 760,00 €	Total général	213 760,00 €

c) Les principaux projets de l'année 2021

- Grosses réparations
- Désinfection et minéralisation
- Extension réseau
- Extension du réseau AEP Les Monts L'Etang

d) Les subventions d'investissements prévues

Conseil Départemental : 23 100,00 €
 Agence de l'eau : 30 232,00 €

Etat de la dette

Dette du budget de l'eau au 1er Janvier 2020 : 41 494,41 €

Répartition par prêteurs

Crédit Agricole	: 32 466,74 €
Caisse d'Epargne Auvergne Limousin	: 4 811,96 €
Caisse d'Epargne Auvergne Limousin	: 4 215,71 €

BUDGET FORÊT

Le produit des ventes de bois de la Commune dépassant le seuil d'assujettissement à la TVA, la Commune a dû créer un budget annexe de la forêt en 2019.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	41 110,00 €	Excédent brut reporté	233 932,00 €
Total des dépenses réelles	41 110,00 €	Produits services, domaine et ventes	130 000,00 €
	324 822,00 €		2 000,00 €
Total général	365 932,00 €	Total général	365 932,00 €

A) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Excédent brut reporté	29 099,00 €
Immobilisations corporelles et corporelles en cours	474.224,00 €	Virement de la section de fonctionnement	324 822,00 €
Total général	474 224,00 €	Total général	474 224,00 €

c) Les principaux projets de l'année 2021

- Aménagement de la forêt
- Aménagement d'une place de dépôt et de retournement à la Palou

Etat de la dette

Dette de la commune sur le budget de la forêt au 1^{er} Janvier 2021 : **0.00 €**

d) Les subventions d'investissements prévues

FEADER : 12 791.11 €
DETR : 7 512.24 €

Les subventions suivantes ont été attribuées:

- A.C.C.A. de St-Léger.....	400.00 €
- Comités des fêtes de St-Léger	270.00 €
- Gymnastique Volontaire	270.00 €
- Lou Amis	270.00 €
- Tonus Vétérans Club.....	270.00 €
- VTT RANDO St-Léger-La-Montagne.....	270.00 €
- Team Monts Trail	270.00 €
- Les Rodins des Bois (Lascaux).....	270.00 €
- CLUB DE JUDO.....	270.00 €
- Nature & patrimoine du canton de Laurière	270.00 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de La Jonchère	270.00 €
- Coopérative scolaire de l'école de La Jonchère	600.00 €
- Comice agricole inter cantonal d'Ambazac-Laurière.....	60.00 €
- FNATH (groupement des accidentés du travail).....	60.00 €
- ACVG (Section locale des anciens combattants de Razès/St-Léger .	115.00 €
- AAPPMA – (La Gaule Razelaude).....	60.00 €
- SECOURS POPULAIRE	100.00 €
- BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €
- Les Robins des Bois des Echelles.....	270.00 €
- Les Restaurants du Cœur	100.00 €
- L'Association Ax-Aide, de Saint-Sulpice-Laurière,.....	80.00 €

La commune cotise aux organismes suivants:

- ADM87
- Association en Faveur Personnes Agées de l'Ex Canton de Laurière
- Association des St Léger de France et d'Ailleurs
- SIVC (Syndicat de voirie)
- Conservatoire des espaces naturels du limousin
- Fondation du patrimoine
- Groupement forestiers Monts Blancs Ambazac
- SPA
- AMRF
- CVO

TRAVAUX

Mairie

Les peintures de la mairie ont été prévues sur les façades arrières et sur le pignon côté auberge. L'entreprise ROUSSEAU qui avait déjà effectué les travaux de la façade avant, a présenté un devis d'un montant HT de 16 090.80 € TTC qui a été retenu.

Salle Polyvalente

La rampe d'accès à la salle polyvalente nécessite une réfection assortie d'une mise aux normes. Le devis de l'entreprise MANDON qui a été contactée s'élève à 10368 € TTC. Ces travaux vont être réalisés début juillet. Les peintures de l'intérieur de la salle polyvalente viennent d'être refaites, après consultation, par Arnaud DEVEAUTOUR, qui a fait une proposition au prix de 2807.50 € TTC.

L'entreprise SOLS BOUTIC, a procédé au décapage et la réalisation d'émulsions sur le sol pour un montant de 1742.40 € TTC.

Aménagement du village de Sauvagnac

Dans le cadre de l'aménagement du village de Sauvagnac, une consultation a été faite pour retenir un géomètre afin d'effectuer les relevés nécessaires à la création du parking. Le cabinet DUARTE, moins disant, effectue cette mission pour un montant de 1 644 € TTC.

Service de l'eau

Un appel d'offres, pour le changement de la conduite d'eau entre Les Monts et L'Etang, a été lancé et le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise classée 1^{ère} selon les critères établis à savoir l'entreprise SARL HMP pour un montant de 82 348.80 € TTC.

La maintenance de notre réseau d'eau, a été confiée à l'entreprise SARL HMP après délibération du Conseil Municipal.

Place de dépôt et de retournement

Les travaux d'aménagement d'une place de dépôt et de retournement au lieu-dit LA PALOU ont été confiés, après appel d'offres à l'entreprise SAS HMP, pour une somme de 28 728 €. Ces travaux sont subventionnés à 80% et démarrent prochainement.

ACQUISITIONS ET CESSIONS

Matériel

Il a été décidé d'installer un **défibrillateur** à la salle polyvalente, pour se mettre aux normes avec la Loi. Pour des raisons de coût d'entretien, le Conseil Municipal a préféré une location, et, après appel d'offres, l'entreprise sécurité incendie a été retenue pour 48 € mensuels.

Différents matériels ont été acquis : Un godet et un broyeur d'accotement pour compléter l'équipement du tracteur auprès de LIMAGRI MOREAU pour un montant respectif de 4 400.00 € TTC et de 3 996.00 €.. Il a été également décidé l'acquisition de cônes, barrières et piquets.

Terrains

Afin de supprimer une convention d'autorisation de passage de la piste forestière du Puy de la Garde et d'obtenir une unité foncière, le Conseil Municipal a décidé d'accepter la proposition de l'entreprise ORANO et a fait l'acquisition de parcelles (G n°231, G n° 1083, 486, 485, 484 et 482, d'une superficie totale de 1 ha 60 a 57 ca) pour un prix de 1600 € TTC.

Sur proposition de Monsieur RICOU, le Conseil Municipal accepte de céder deux parcelles communales (J n°311 et 312) au prix de 0.10 € le m2. Cette vente se fera par acte notarié, aux frais du demandeur.

Acquisitions de parcelles

Pour légaliser l'itinéraire d'un chemin de randonnée inscrit au PDIPR (programme départemental d'itinéraire de petite randonnée), le Conseil Municipal a sollicité LIMOGES METROPOLE – COMMUNAUTE URBAINE pour nous céder les parcelles cadastrées section J n° 1309, 1314, 1315 et 1316 pour l'euro symbolique. Nous avons reçu un avis favorable et les démarches sont en cours.

Propriété SARTOUT

Dans le but

- d'agrandir le local des agents municipaux afin de stocker le matériel et les produits dans de meilleures conditions,
- de sécuriser l'accotement de la route départemental au niveau du pont de la Couze,
- de légaliser l'itinéraire d'un circuit pédestre,
- de développer l'activité économique de la commune,

Le Conseil municipal a accepté la proposition de Madame SARTOUT et a décidé l'acquisition des biens suivants :

- la parcelle section A n° 1240,
- la parcelle section C n° 1283,
- la maison sise sur la parcelle section A n° 1254, et sa grange sise sur la parcelle section A n° 1243.

VENTE DE BOIS

Pour permettre la plantation de la haiecolier, il a fallu procéder à la coupe d'arbres au stade (bouleau, châtaignier). Monsieur Michel JOUANNETAUD a demandé à en acheter pour bois de chauffage et après délibération, le Conseil Municipal a accédé à sa demande pour un montant de 50 € pour volume demandé.

TONTE EN ÉCO PÂTURAGE

Monsieur MORVAN a proposé ses services pour de la tonte en éco pâturage et il a été demandé son avis au Conseil Municipal sur les zones de la commune qui pourraient être entretenues par ce procédé. Le Conseil Municipal après délibération, et acceptation d'un devis, a décidé de lui confier l'entretien de deux chemins (celui qui va de Lasgorceix à l'ancienne Soufflerie et celui qui longe le ruisseau des Dauges depuis la route départementale CD78 vers la tourbière).

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SÉJOURS À MESCHERS

Les aides du Conseil Départemental et de la F.O.L pour les séjours en colonie de vacances étant subordonnées à l'accord du Conseil Municipal, il a été décidé une participation supplémentaire de la Commune pour un montant de 6 € par jour et par enfant par jour et par séjour.

COVID

Au vu de la situation économique due au COVID, l'assemblée délibérante a décidé d'annuler les loyers de l'auberge et de l'hébergement touristique jusqu'à la fin du confinement.

Infos diverses

A.F.R.P.A.

Se faire aider pour rester chez soi



**L'ASSOCIATION EN FAVEUR DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES DE LAURIERE
MET A VOTRE DISPOSITION**

**Un devis sur simple
demande.
Un suivi qualité**

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

**Repas équilibrés, repas à
votre convenance, ...**

**Du personnel
qualifié
correspondant
à vos attentes**

LE SERVICE MANDATAIRE D'EMPLOYE(E) DE MAISON

**L'aide aux actes essentiels de
la vie quotidienne**

**Ménage, repassage, courses, aide à la
prise des
repas...**

**L'aide aux gestes essentiels
de la vie quotidienne**

**Aide à la toilette simple, aide au lever/
coucher,
à l'habillage, déshabillage...**

La Garde à domicile

De jour, de nuit

*Des aides financières
(Caisses de retraite,
Conseil
Départemental...)
possibles suivant
la situation*

*Ces 2 services
ouvrent droit à
réduction et/ou
crédit d'impôts
de 50% des sommes
engagées*

**Un devis sur simple
demande.
Un suivi qualité**

LE TRANSPORT BENEVOLE
**Pour des déplacements de proximité
(courses, RDV médicaux, coiffeur...)
effectués par des bénévoles**

**Des interventions
régulières,
ponctuelles**

Le service de « **transport bénévole** » est un service fondé sur le bénévolat et l'échange. Sont concernées : les personnes de plus de 60 ans, qui résident dans les communes de l'ex-canton de Laurière, sans moyen de locomotion ou qui ne peuvent pas momentanément conduire. La priorité est donnée aux services et commerces locaux, jusqu'à 10 kms autour de l'ex-canton de Laurière.

Les transports s'effectuent du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le **05 55 71 49 86**.



ATTENTION

Il est rappelé à tous les administrés, que les poubelles de la salle polyvalente sont réservées aux utilisateurs de cette salle, ainsi que celle du pique nique à Sauvagnac. En cas d'infraction, des sanctions seront prises.



Depuis le 15 mars 2021, une nouvelle carte d'identité format « carte bancaire » entre progressivement en circulation en France.

A partir du 02 août 2021, tous les citoyens français demandant de nouvelle carte d'identité se verront délivrer systématiquement une carte sous ce nouveau format.

Vous possédez une carte d'identité en cours de validité ?

Vous n'avez aucunement besoin de réclamer le renouvellement anticipé de la carte que vous possédez actuellement. Vous pourrez continuer à l'utiliser sous les mêmes conditions et ce jusqu'à la date de fin de validité figurant au verso de votre carte.

Rappel : En 2014, la durée de validité de l'intégralité des cartes d'identités française a été allongée de 5 ans. En conséquence, s'il est inscrit sur votre carte que celle-ci expire en 2021, 2022 ou 2023 et que vous êtes nés avant 1995, votre carte bénéficie de cet allongement de durée de validité.

Des pass numériques pour les 16-25 ans

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage contre l'exclusion numérique des jeunes. Elle lance, en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), des pass numériques permettant de se former aux outils et aux métiers du numérique.



Le pass numérique, est un chéquier comportant 10 chèques de 10 euros. Ce dernier vous permet de suivre des formations dans le domaine du numérique. Ainsi, vous pouvez :
Vous former aux outils numériques afin d'être capable de gérer votre présence sur Internet, faire des démarches administratives, rédiger un CV sur les outils de traitement de texte...

Découvrir les métiers qui vous passionnent le temps d'une journée ! A vous, les réseaux sociaux d'un community manager, les codes d'un développeur, le robot d'un concepteur...

Ces pass seront distribués par les missions locales à leurs bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans ! Si cela, vous intéresse vous pouvez directement contacter votre mission locale et (ou) guetter votre boîte aux lettres !





MAXIMUM
Les Masgrimauds
87160 MAILHAC SUR BENAIZE
Tél. : 05 55 76 22 78
Fax : 05 55 76 42 92
Mail : maximum87@orange.fr



Dates de collectes pour l'année 2021
Mercredi 15 septembre,
Mardi 14 décembre

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risque pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

SERVICE RENDU :

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales. L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie sur liste nominative qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.

Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévue avec le particulier.

Le mot des Associations

Comité des Fêtes

C'est une Assemblée Générale ordinaire qui s'est déroulée le vendredi 2 juillet, cependant, elle n'était pas vraiment ordinaire, car habituellement nous nous réunissons en janvier pour cet événement où nous nous présentons les vœux.

Covid oblige et c'est alors à l'été que nous avons enfin pu nous réunir.

2020 n'aura vu que l'organisation de la choucroute et le voyage dans le cantal en septembre. Nous avons toutefois, essayer de faire savoir à nos membres qu'ils étaient toujours dans nos pensées, en leur adressant des cartes de vœux à tous et une boîte de chocolats à nos aînés.

La situation semble plus facile et nous espérons avec une grande foi, que cette amélioration va se poursuivre et permettre de retrouver notre liberté.

Aussi pour 2021, nous avons prévu l'organisation du feu d'artifice avec un marché en semi nocturne, le samedi 10 juillet. Ce ne sera pas aussi festif qu'habituellement car le bal ne pourra pas avoir lieu. Mais l'esprit sera là et le plaisir de se retrouver compensera.

Nous prévoyons également une sortie le 2 octobre, « à la Saint Léger », où nous irons visiter la « Venise verte » à Brantôme en Dordogne.

Vous serez sollicités prochainement pour vous inscrire lorsque le programme définitif sera établi.

C'est avec beaucoup d'espérance que nous prévoyons le repas des aînés le samedi 4 décembre.

Exceptionnellement cette année la carte de membre est offerte à tous ceux qui souhaitent continuer avec nous et même ceux qui veulent nous rejoindre.

Le Comité des fêtes vous souhaite à tous de bonnes vacances ensoleillées.



Le mot des Associations

Tonus Vétérans Club

Bonjour à tous.

Contrairement à ce que nous avions prévu dans le précédent bulletin, il ne nous a pas été possible de reprendre nos séances de jeux. Nous n'avons pas pu, non plus, nous régaler avec les traditionnelles galettes. Le repas du mois d'avril a aussi été annulé.

Enfin, et après en avoir discuté au sein du Bureau et avec plusieurs adhérents, nous avons pris la décision de ne recommencer les jeux en salle qu'avec l'Assemblée Générale qui se tiendra le 16 septembre 2021 à la Salle des Fêtes. Et nous espérons que, cette fois, ce sera "pour de vrai" et que nos après-midi ludiques feront à nouveau partie de nos agendas.

Toutefois, et pour nous permettre, d'une part, de patienter jusque là et, d'autre part, de nous retrouver du moins pour les plus passionnés, les parties de pétanque pourront commencer à partir du jeudi 1er juillet sur le terrain mis à notre disposition par la Mairie. Reprendre nos habitudes du jeudi, nos éclats de rire et nos échanges va faire du bien et c'est ce dont nous avons tous besoin.

D'ici là, nous vous souhaitons de passer un bon été tout en restant prudent et vigilant.

Nicole Portier



Lou Amis

Après de nombreux mois d'inactivité, liés à l'épidémie de la « COVID 19 » et aux restrictions sanitaires que nous traversons, les Amis de Saint Léger espèrent reprendre leurs activités prochainement.

Il est prévu une soirée « entrecôtes - grillades », le vendredi 23 juillet à l'Auberge des Trois Clochers. Les personnes qui souhaiteraient participer à cette soirée, peuvent se joindre à nous, sur inscription, en téléphonant au : 05.55.39.83.34 ou directement à l'Auberge au 05.55.39.86.80.

Le Gala annuel de l'Association est programmé pour le samedi 9 octobre, en espérant que la situation sanitaire va continuer de s'améliorer et que celui-ci pourra se dérouler dans de bonnes conditions. Il sera comme de coutume animé par des artistes de talent.

En espérant terminer l'année par le repas de Noël le 18 décembre et dans l'attente de jours meilleurs, les Amis de Saint Léger vous souhaitent à toutes et à tous de passer un très bon été.



Repas fruits de mer Avril 2019



Noël 2019

Judo Club



Quelques mois sont passés depuis le précédent article dans le bulletin de St Léger la Montagne. Vient donc l'heure de faire le bilan de l'année écoulée alors que nous avons tous le sentiment que sur le plan sportif nous ne l'avons pas encore commencée.

Comme vous tous et toutes, nous avons dû faire face aux décisions liées à la crise sanitaire et après un mois de reprise d'activité avec les plus jeunes, nous avons été obligés à nouveau de stopper tous les cours de judo en présentiel.

Cependant, nous avons des raisons de nous réjouir en cette année si particulière : Antoine, un de nos licenciés de la section de Razès a passé les tests de sélection et a été admis au pôle espoir de Limoges. A l'occasion, les mercredis soirs, il a mis ses « talents sportifs » au service des enfants de Saint Léger sous la responsabilité de l'encadrant Gérard Bayle.

Malgré cette bonne nouvelle, pour la deuxième année consécutive, nous ne ferons pas de passage de grades du fait de la situation sanitaire « compliquée » de cette année.

En espérant que vous soyez au rendez-vous à la rentrée prochaine, je vous souhaite au nom du comité directeur de passer un excellent été.

Prenez soin de vous. Corinne LAMOUREUX
Secrétaire générale du judo club
CHATELAUD.



LA POLITESSE

Le respect d'autrui

LE COURAGE

Faire ce qui est juste

L'AMITIÉ

Le plus pur des sentiments humains

LE CONTRÔLE DE SOI

Savoir taire sa colère

LA SINCÉRITÉ

S'exprimer sans déguiser sa pensée

LA MODESTIE

Parler de soi-même sans orgueil

L'HONNEUR

Être fidèle à la parole donnée

LE RESPECT

Sans respect, aucune confiance ne peut naître

Le mot des Associations

V.T.T. Rando Club

Cette année, la rando des 3 clochers aura lieu le :
dimanche 17 Octobre 2021 à St Léger la Montagne.

Il y aura 3 circuits VTT et 2 circuits pédestres.

Les repérages des circuits ont déjà été effectués par les membres du club lors de différentes sorties. Nous prévoyons d'ici là, de « rafraîchir » le balisage du circuit permanent et une journée débroussaillage, comme chaque année.

Si vous voulez affûter vos mollets, en VTT ou à pied, sur des chemins exceptionnels, dans une ambiance conviviale et décontractée, venez nous retrouver au sein d'un club qui est prêt à vous accueillir.

Pour tout renseignement contactez :

GéGé au 06.07.09.53.48 ou Myriam au 07.72.28.04.22



Rodins des bois

RODINS des BOIS 2021

à Lascaux
St Léger
la Montagne

Sculpture
Peinture
Céramique,
Bijoux.....

**20 artistes
en action**

+ exposants

www.rodinsdesbois.fr
info@rodinsdesbois.fr

du 11 au 13 juillet
de 10h à 19h
Restauration Bio Production locale

Entrée libre

Le festival « Les Rodins des Bois » est un rassemblement d'artistes et d'artisans d'art qui se déroule mi-juillet dans un parc arboré de 3ha à Lascaux/St Léger la montagne autour d'une longère limousine typique. Les artistes sont présents, travaillent devant les visiteurs, vous laissent éventuellement vous essayer dans leur discipline.

**L'événement aura lieu cette année du
11 au 13 juillet 2021 !
20 artistes en action et exposants**

Cette initiative privée se fait dans le cadre de l'association « Les Rodins des Bois » Cela devient un événement artistique régional pérenne, dans un cadre rural, avec une fréquentation croissante (environ 2000 visiteurs en 2017)

Venez nombreux nous rendre visite (en famille...) profiter de cette opportunité artistique dans une ambiance toujours sereine : entrée libre et restauration bio.

Le mot des Associations

Club Canin

Le centre d'éducation canine de la commune, toujours aussi actif, avec des adhérents passionnés et assidus aux séances, a organisé, le dimanche, 13 juin, un concours interne d'obéissance.

L'objectif de cette organisation fut de mettre les concurrents dans les conditions réelles d'un concours officiel du niveau du brevet d'obéissance dont les règles sont établies par la Société Central Canine.

C'est ainsi que les participants, après un tirage au sort, se présentèrent successivement sur le terrain, déroulant, avec leur chien, les différentes épreuves :

- Sociabilité – Impression générale
- Absence du maître
- Suite en laisse
- Suite sans laisse
- Rappel du chien
- Saut de haie aller-retour
- Positions couché-assis



CLUB D'ÉDUCATION CANINE
SAINT LEGER LA MONTAGNE

Malgré leur stress (pour certains) à l'entrée du terrain, les huit concurrents, inscrits, firent de leur mieux pour totaliser un maximum de points, sous l'œil attentif de l'éducateur canine et des nombreux adhérents invités.

Pour un total de 100 points, il fallait obtenir 80 points pour réussir l'épreuve.

Si le classement ne représentait aucune importance officielle, ce concours permit aux participants d'avoir une première expérience en situation réelle très formatrice.

Tous les concurrents furent récompensés par une médaille souvenir.

La journée se termina par un pique-nique très convivial aidé par une magnifique météo.

Le club remercie vivement la municipalité et en particulier les techniciens municipaux qui ont préparé le terrain en tondant la pelouse.



MAYDEN



INDY

Nature et Patrimoine

Depuis le printemps nous avons enfin pu reprendre nos activités et avons rouvert les adhésions que nous avons baissé spécialement à 5 €/personne en ces temps de pandémie.

Vous êtes nombreux à y répondre favorablement et nous vous remercions pour votre soutien à l'association qui œuvre pour protéger et embellir notre patrimoine local.

D'ailleurs, avec la commune de la Jonchère St Maurice, un projet commun d'implantation d'une table d'orientation au point de vue de la Pierre Branlante est en cours.

Les balades mensuelles accompagnées ont repris, ainsi que le suivi du balisage.

Le rallye annuel se fera au Lac du Pont à l'Age le samedi 04 juillet prochain.

L'Assemblée Générale se déroulera le samedi 4 septembre prochain à 14h00 à la salle des fêtes de St Léger la Montagne. Ouverte au public (seuls les adhérents pourront voter), ce sera un moment privilégié de partages sur nos activités et de rencontres.

A 16h00, nous aurons l'honneur de recevoir Marie-France Houdart, ethnologue et écrivain de renom qui présentera une conférence appuyée par des panneaux d'exposition sur le thème suivant :

« La Sorcellerie et le culte des fontaines en Limousins – L'eau, le diable, les saints : retour aux sources »

A ne pas manquer aussi la Sortie Adhérent le samedi 09 octobre à Crozant « Sur les pas des Impressionnistes » avec visite du site historique, des rencontres avec des artistes à Fresselines, un déjeuner au restaurant et cerise sur le gâteau au fil de la Creuse : une balade en bateau ! (Nombre de places limitées)

Toutes les informations de l'association et inscriptions sont à retrouver sur le site internet

www.nature-patrimoinemontsdambazac.fr



Le mot des Associations

Team Monts Trail

Le Team Monts Trail continue sa route malgré les obstacles. Le trail a cela de bien qu'il permet de cultiver l'opiniâtreté. En effet, nous venons de traverser une période difficile entre confinement, déconfinement, puis application de gestes barrières, ce qui a rendu les entraînements difficiles à mettre en œuvre. Cependant nous avons pu savourer la chance de vivre dans les Monts d'Ambazac où ces obstacles ont quand même rendu la vie moins difficile qu'en ville. Nous avons tout de même pu nous entraîner, faute de pouvoir participer à des compétitions de trail. Bruce nous a quitté pour retourner vivre dans les Pyrénées. Aujourd'hui la section trail continue en effectifs réduits, mais nous gardons notre ligne de conduite, à savoir pratiquer notre sport favori dans les monts d'Ambazac, un endroit de rêve pour le trail, afin de progresser tout en nous protégeant des blessures.

Globalement nous continuons à nous faire plaisir, et nous sommes prêt pour les courses qui recommencent à se présenter. Nous avons mis l'accent sur le renforcement musculaire, les sorties longues et le fractionné en côte. Le résultat est là maintenant.

Si vous souhaitez pratiquer le trail, prendre plaisir à courir en nature sans vous faire de mal, vous pouvez nous rejoindre.



Contact : Pascal Bruneau : pascalbruneau.amm@gmail.com

En ce qui concerne la section rando, après les mesures assouplies du 2^e confinement, nous avons repris les sorties en respectant les mesures sanitaires et en composant avec la pluie (nous prévenons les personnes intéressées parfois 48h en avance. Si vous souhaitez faire partie de ce groupe que nous ne souhaitons pas trop nombreux contactez nous sur le mail :

annie.jacquemain@gmail.com .

Depuis la règle des 10km nous globalisons 12 randonnées de 8 à 9 km entre St Léger ,Bersac et St Goussaud en groupe de 5 à 11 personnes

Pour offrir à la Maison de la Tourbière, les bénévoles de Team Monts Trail se sont investis dans la création du Circuit des Tourbières de 8km.

A ce jour le balisage « rouge coquelicot » est terminé. Ce circuit part de Sauvagnac, passe par la Pierre Branlante, il longe la tourbière de Mallety puis celle de St Pierre et passe devant l'église de St Pierre.

Ensuite il grimpe sur le Puy de Sauvagnac, grâce à la réouverture d'un ancien chemin rural débroussaillé par le chantier d'insertion PALOMA (financé par Team Monts Trail et des dons) et termine par la traversée mouillée de la jeune tourbière de Combe Chave. Il nous reste à améliorer certains passages, mettre les pancartes et faire un topo-guide.

Le dimanche 10 octobre, une journée mycologique sera proposée à la Maison de la Tourbière avec la Société Mycologique du Limousin, matin recherche sur le terrain et l'après-midi exposition de champignons.



Chers amis

La saison de chasse 2020/2021 s'est achevée avec à notre tableau de chasse 69 sangliers, 46 chevreuils et 13 renards.

Le 24 janvier dernier, nous avons réalisé une chasse à courre au renard avec l'équipage "Les Beaux couverts" où après plusieurs tentatives, les chiens finiront par prendre un renard.

Le 20 mars nous avons participé à l'opération "Haiecolier" avec les enfants de l'école buissonnière et le conseil municipal. C'est un projet porté par la Fédération des chasseurs de la Haute-Vienne dont le but était de planter une haie. Celle-ci peut être admirée sur le parking et aux abords du stade.

Le 19 juin, nous avons fait un déterrage de blaireaux sur l'ensemble de la commune et pour cette occasion 2 équipages ont été conviés et ont permis de prélever 14 blaireaux.

En raison de la crise sanitaire, notre loto et notre ball-trap ont dû être annulés et notre vide grenier est reporté au 14 août.

Les manifestations à venir :

Le 24 juillet : concours de pétanque aux Carreaux de Gorces suivi d'une soirée entrecôtes/frites

Le 14 août : Vide grenier dans le bourg de la commune

20 novembre : Concours de belote

L'A.C.C.A. remercie Madame le Maire, la municipalité, la secrétaire de mairie ainsi que les bénévoles et toutes les personnes mobilisées malgré cette période compliquée.

Prenez soin de vous ainsi que de vos proches

Bonnes vacances à toutes et à tous

Mélody MAUX



Le mot des Associations

Gymnastique Volontaire

Cette saison 2020-2021 se résume à 4 mois d'activités, à peine, mais nos adhérents toujours aussi motivés, sont présents dès qu'il est possible de reprendre nos séances.

Notre coach Cindy est toujours au top de sa forme pour déverrouiller en douceur nos articulations, secondée par Gisèle et Gérard pour la danse.

Notre saison prend fin le jeudi 1er juillet et nous reprendrons le mardi 7 septembre 2021.

La période difficile que nous vivons nous montre à quel point la liberté de nous retrouver en groupe pour des activités ou des loisirs quels qu'ils soient, est précieuse pour notre équilibre, notre santé physique et mentale.

Le besoin de partager, de communiquer, de bouger à tout âge est important et nécessaire.

Angélique et Thierry des Trois Clochers nous ont fait le plaisir de nous accueillir dans les meilleures conditions, le vendredi 18 juin, à la suite de notre assemblée générale qui a eu lieu en plein air.

Nous disposons toujours de la salle des fêtes gracieusement, prêtée par la municipalité qui subventionne aussi notre association. Nos vifs remerciements pour ces aides précieuses!

Nos remerciements vont aussi à nos animateurs dévoués, qui par leur bénévolat permettent de proposer une cotisation peu élevée aux adhérents.

Rendez-vous à la rentrée tous les mardis et jeudis de 19 heures à 20 heures. (deux séances de dance deux jeudis par mois.)



Nous comptons sur de nombreux nouveaux adhérents en septembre, deux séances sont offertes pour venir découvrir nos activités et notre bonne humeur.

Je vous souhaite de bonnes vacances en espérant plus de sérénité pour tous.



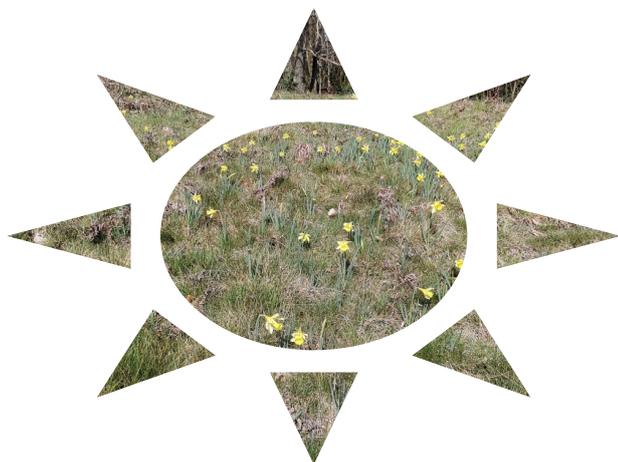
Réserve naturelle de la Tourbière des Dauges

La maison de la réserve naturelle est ouverte depuis le 15 juin dernier, tous les jours de 10h00 à 18h00, jusqu'au 15 septembre. Les animations reprennent, principalement les dimanches.

La réservation est obligatoire (05.55.39.80.20), la limitation est de 9 personnes pour l'instant (COVID). Le rendez-vous est à la maison de la réserve, bottes ou chaussures de marche préconisées.



Les sorties sont toutes gratuites et ouvertes à tou(te)s.



- 20 juin à 14h30, balade découverte.
- 25 juin à 21h00, écoute de l'Engouevent.
- 27 juin à 14h30, balade découverte.
- 04 juillet à 14h30, balade découverte.
- 09 juillet à 21h00, sortie crépusculaire.
- 11 juillet à 14h30, balade découverte.
- 18 juillet à 14h30, balade découverte.
- 21 juillet à 14h30, mini randonnée, 7 km.
- 25 juillet à 14h30, balade découverte.
- 01 août à 14h30, balade découverte
- 04 août à 14h30, mini randonnée, 7 km.
- 08 août à 14h30, balade découverte.
- 13 août, 20h30, sortie crépusculaire.
- 15 août, 10h00, Randonnée découverte, 10 km.
- 22 août, 14h30, balade découverte.
- 29 août, 14h30 balade découverte.
- 05 septembre, 14h30 balade découverte.
- 12 septembre, 14h30, balade découverte.

Le printemps signe le retour du pâturage sur les Dauges avec des nouveautés cette année. Un partenariat avec « la Ferme des Highlands » (la Serre) pour le pâturage du fond tourbeux de la réserve par des bœufs, partenariat également avec « les Cabres des Combes » (Sylvain MORVAN) pour le pâturage gardé de 70 chèvres sur 10 hectares de landes sèches non clôturées du bassin versant de la réserve.



Programme festif

Du 11 au 13 juillet 2021	Exposition les Rodins des Bois
23.07.2021	Soirée grillades de LOU AMIS
24.07.2021	Concours pétanque A.C.C.A.
14.08.2021	Vide grenier A.C.C.A.
25.08.2021	Reprise du Judo
07.09.2021	Reprise G.V..
10.09.2021	Assemblée générale du T.V.C.
02.10.2021	Voyage Comité des Fêtes
09.10.2021	Gala LOU AMIS
10.10.2021	Journée mycologique Team Monts Trail
16.10.2021	Rando des 3 Clochers
20.11.2021	Concours de belote
04.12.2021	Repas des Aînés du C.D.F.
18.12.2021	Noël des enfants de LOU AMIS

Nouveaux arrivants

Ambre LAPLAUD & Eleanor NICOLAS	4 rue des Marronniers	Anc. PICARD
Manon CHAMBRE & Victor PLAS	20 Le Mazeau	Anc. Elodie LARRAUD
Fabrice et Patricia MOULIN	32 Jeammeyrat	Anc. Laurent LADAME
Pascal et Valérie PITREL	6 rue du Château	Anc. VAN STEEN
Ping YANG	19 Jeammeyrat	Chez Be YANG
Geoffrey DZIDT	1 Mallety	Anc. Germaine NARDOUX

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Raphaël FAVEYRIAL	17 juin 2021	5 Sauvagnac
-------------------	--------------	-------------

DECES

Renée JACQUEMIN née CALINAUD	5 janvier 2021	Mallety
Henri RIGAUD	16 janvier 2021	Les Combes
Henri PATILLAUD	14 février 2021	Le Temple
Jean BERGER	1er avril 2021	Le Mazeau
Robert NATHIE	12 mai 2021	Seignedresse

Tarifs communaux

GESTION DES CIMETIERES

Concession le m ²	60.00 €	Concession columbarium 15 ans	250.00 €
Forfait caveau communal (6 mois)	45.00 €	Concession columbarium 30 ans	400.00 €
Caveau communal/jour supplémentaire	4.00 €	Forfait nettoyage de caveau	120.00 €

SERVICE DE L'EAU *pour les abonnés de la commune*

Nouveau branchement	Prix coûtant	Fermeture de la vanne	30.00 €
Ouverture de la vanne	30.00 €	Résiliation avec retrait de compteur	60.00 €
Compteur gelé	Prix coûtant	Abonnement	36.00 €
Prix du mètre cube	1.15 €	Location compteur	14.00 €

LOYERS COMMUNAUX

SALLE POLYVALENTE

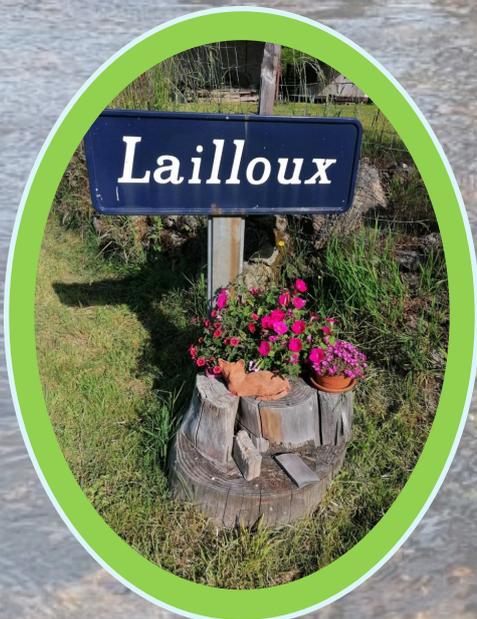
QUI	CAUTION	JOUR 1	JOUR 2	1 SEMAINE
Associations communales	Néant	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations cantonales et Habitants de la commune	1 500 €	150 €	75 €	450 €
Autres	1 500 €	380 €	190 €	800 €
Auberge des Trois Clochers	Néant	150 €	75 €	450 €



Pierre Tremblante



Marzet



Lailoux